



Réf: AT/DOT10/SDTO/DRT/091/2022

Bouira, le : 16/08/2022.

**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise  
ETB TCE TIOUICHICHINE AMAR**

**Objet : Mise en demeure -Mise au point (Marché N°05/2021)**

- Vu le Marché N°:05/2021, du 26/09/2021.
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°72/2021 du 05/10/2021,
- Vu l'Ordre de Service N°060/SDTO/2021 du 08/07/2021,
- Vu les précédentes mises en demeures,
- Vu la réclamation du P/APC d'EL ADJIBA,
- En date du 15/08/2022, le surveillant de chantier nous a signalé que :
- Votre entreprise **ETB TCE TIOUICHICHINE Amar** a abandonné le chantier et n'a pas respecté les normes techniques du CDC d'Algérie Télécom, qui sont les suivantes:

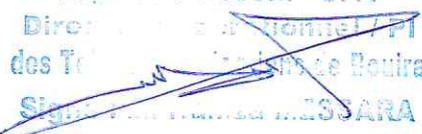
- Le délai contractuel de la réalisation du projet est achevé,
- L'absence totale de signalisation "sécurisation du chantier",
- Manque de pose des chambres téléphoniques ainsi que les trappes et les dalles,
- Traversée de route à refaire avec la pose de 04 tubes en PEHD Ø40mm avec l'implantation de deux (02) chambres sur les accotements de la RN05 (Adjiba).

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous remets en demeure pour la dernière fois afin de respecter les instructions de l'administration et les normes techniques du cahier des charges d'Algérie Télécom pour les travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose de Câble à Fibres Optiques : BENI HAMMAD - EL ADJIBA.

Comme je vous demande, de procéder en urgence à reprendre les travaux et à remédier les anomalies constatées, et ce dans un délai n'excédant pas les quarante-huit heures (48h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (la mise sur la liste noire).

**Le Directeur:**

Algérie Télécom - SPA  
Direction des Travaux et de l'Entretien / PT  
des Télécommunications de Bouira  
Signature :  MESSARA